

## ANNEXE 9 : FACTURE D'INSTALLATION ET VERIFICATION DES EXTINCTEURS

---



## FICHE DE PARC EXTINCTEURS

CLIENT : DANKO UK LIMITED

Adresse :

14340 Notre Dame d'Estrées  
Tél : 02 31 63 00 33

Type Extincteur

Date de vérification : 19/11/19

Technicien : Dailland

N°	EAU	POUDRE	CO2	ANNÉE	FAB	Emplacement	JHP	SPK	TUY	PERC	DIF2	TB5	RECH	MAd5	M Ap10
1		6 kg auto		2019	Eurofeu	Manoir chaufferie									
2			2 kg	2014	Rot	Manoir chaufferie	X								
3		6 kg		2019	Arex	Manoir local piscine									
4			2 kg	2014	Rot	Manoir cuisine	X								
5	6 L			2018	Arex	Manoir rdc	X								
6	6 L			2018	Arex	Manoir 1 <sup>er</sup> étage	X								
7	6 L			2018	Arex	Manoir 2 <sup>ème</sup> étage	X								
8	6 L			2018	Arex	Manoir maison de la piscine	X								
9			2 kg	2013	Rot	Pressoir cuisine	X								
10	6 L			2018	Arex	Pressoir cave	X								
11	6 L			2012	Rot	Pressoir étage	X		X						
12			5 kg	2012	Rot	Le moulin ↵	X								
13	6 L			2013	Rot	Le moulin	X		X						
14	6 L			2019	Arex	Le moulin rdc									
15	6 L			2019	Arex	Maison Mme Garnavault									
16		9 kg		2018	Arex	Bâtiment	X								
17		9 kg		2012	Rot	Atelier	X		X						
18			5 kg	2017	Andrieu	Atelier	X								
19		9 kg		2017	Rot	Atelier	X		X						

Extincteurs - Désenfumage - RIA - Détection - Matériel Incendie - Signalétique de sécurité - Formation





## FICHE DE PARC EXTINCTEURS

**CLIENT : DANKO UK LIMITED**

**Adresse :**

14340 Notre Dame d'Estrées  
Tél : 02 31 63 00 33

**Type Extincteur**

**Date de vérification :** 19/11/19

**Technicien :** Dailland

N°	E A U	P O U D R E	C O 2	A N N É E	F A B	Emplacement	J H P	S P K	T U Y	P E R C	D I F	C F 2	T B 5	R E C H	M A d 5	M A p 10
20		6 kg		2010	Sfde	Manoir garage	X		X	X						
21	6 L			2010	Sfde	Bureau	X			X	X					
22	6 L			2010	Sfde	Four à pain	X			X	X					
23	6 L			2010	Sfde	L'aggotière	X			X	X					
24		2 kg		2018	Eurofeu	Tracteur	X									
25		2 kg		2018	Eurofeu	Tracteur	X									
26		2 kg		2018	Eurofeu	Tracteur	X									
27		2 kg		2018	Eurofeu	Tracteur	X									

**Observations :**

Extincteurs - Désenfumage - RIA - Détection - Matériel Incendie - Signalétique de sécurité - Formation





## FICHE DE PARC EXTINCTEURS

**CLIENT : SAS DE GRANDCHAMP**

**Adresse :**

Ferme de la tauterie  
14140 Le Mesnil Simon

**Date de vérification :** 17/09/19

**Technicien :** Dailland

**Type Extincteur**

N°	EAU	POUDRE	CO2	ANNÉE	FAB	Emplacement	JHP	SPK	TUY	PERC	DIF	CF2	TB5	RECH	MAd5	M Ap 10
1		9 kg		2018	Eurofeu	Hangar fourrage 1	X									
2		9 kg		2019	Eurofeu	Hangar fourrage 2										
3		9 kg		2011	Safe	Atelier maison gardien	X			X				X		
4	6 L			2010	Sfde	Chiennerie										
5		6 kg auto		2010	Andrieu	Chiennerie chaufferie										
6	6 L			2018	Eurofeu	Maison gardien	X									
7	9 L			2017	Safe	Atelier stabul	X									
8		2 kg		2018	Eurofeu	Tracteur										
9		2 kg		2018	Eurofeu	Tracteur										
10		2 kg		2018	Eurofeu	Tracteur										
11		2 kg		2018	Eurofeu	Tracteur										

**Observations :**

**Extincteurs - Désenfumage - RIA - Détection - Matériel Incendie - Signalétique de sécurité - Formation**





## **ANNEXE 10 : RAPPORT DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

---





Route de Caen  
 Zone Industrielle  
 14170 Saint Pierre sur Dives  
 Tél: 02.31.40.93.23  
 Mobile: 06.73.24.55.61  
 Email: pldelectricite@wanadoo.fr

Sté DANKO  
 Manoir de la Planche

14340 NOTRE DAME D  
 ESTREES

**Facture**

FA-2020-0064

Code Client : 00 211

Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Total
-------------	-------	----------	---------	-------

**Adresse chantier :**

La Ferme de La Planche  
 14 340 Notre Dame d'Estrées

Demande de Mme GARNAVAULT.

**Contrôle électrique de l'ensemble de l'installation.**

Main d'œuvre pour contrôle de l'ensemble de l'installation électrique.  
 Contrôle des bâtiments 1 à 8 - Atelier - Sylo.  
 Tous les coffrets, Inter Diff et Disjoncteurs ont été contrôlés.  
 Contrôle des serrages des vis dans les tableaux.  
 MO une journée 1/2.

U 1.00 555.00 555.00

Etablissement du rapport de contrôle avec photos jointes.

U 1.00 180.00 180.00

Echéance de paiement: 22-09-2020

OK

Total HT :		735.00€	
TVA :	TVA 20%	735.00€	147.00€
Total TTC :			882.00€
Règlements :			0.00€
Net à payer :			882.00€



Route de Caen  
 Zone Industrielle  
 14170 Saint Pierre sur Dives  
 Tél: 02.31.40.93.23  
 Mobile: 06.73.24.55.61  
 Email: pldelectricite@wanadoo.fr

SAS De Grandchamp  
 Le Chateau

14140 GRANDCHAMP LE  
 CHATEAU

## Facture

FA-2020-0066

Code Client : 00 292

Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Total
<b>Adresse chantier :</b>				
Remise en conformité suite contrôle électrique.				
<b>La Ferme de Grandchamp.</b>				
<b>Point 1 :</b>				
Dépose de l'ancien matériel.	U	1.00	73.00	73.00
Fourniture et pose d'une prise de courant Plexo 2P + T. 16 A.				
Remise en état des connections.				
<b>Point 2 :</b>				
Dépose de l'ancien câble détérioré.	U	1.00	140.00	140.00
Fourniture et pose de 15 m de câble U1000 RO2V 3G2.5.				
Fixation sous tube IRL sur poutre bois.				
<b>Point 3 :</b>				
Remise en conformité de la terre.	U	1.00	230.00	230.00
Fourniture de cuivre nu de 25 mm <sup>2</sup> dans tranchée.				
Fourniture et pose d'un piquet de terre.				
Fourniture et pose d'une barrette de coupure de terre.				
Fourniture et raccordement avec du câble revêtue de 16 mm <sup>2</sup> .				
<b>Point 4 :</b>				
Dépose de l'ancien matériel.	U	1.00	73.00	73.00
Fourniture et pose d'une prise de courant Plexo 2P + T. 16 A.				
Remise en état des connections.				
<b>Point 5 :</b>				
Dépose de l'ancien matériel.	U	1.00	79.00	79.00
Fourniture et pose d'un poussoir Plexo.				
Remise en état des connections.				
<b>Point 6 :</b>				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel.	U	2.50	40.00	100.00
Pose et câblage de l'Inter Diff.				
Inter Diff. Merlin Gerin Tri + N - 40 A Type AC - 30 mA.	U	1.00	256.99	256.99
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	38.00	-38.00
<b>Point 7 :</b>				



Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Total
Fourniture et pose d'un Park étanches 1.50 m avec 2 tubes Led 2 X 58 W. Remise en état des connections.	U	1.00	125.00	125.00
<b>Point 8 :</b> Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'un interrupteur Plexo. Remise en état des connections.	U	1.00	76.00	76.00
<b>Point 9 :</b> Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'une boîte de dérivation 10 x 10 étanche. Recâblage de l'ensemble et remise en état des connections.	U	1.00	65.00	65.00
<b>Point 10 :</b> Remise en conformité de la terre. Fourniture de cuivre nu de 25 mm <sup>2</sup> dans tranchée. Fourniture et pose d'un piquet de terre. Fourniture et pose d'une barrette de coupure de terre. Fourniture et raccordement avec du câble revêtue de 16 mm <sup>2</sup> .	U	1.00	210.00	210.00
<b>Point 11 :</b> Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'une boîte de dérivation 10 x 10 étanche. Recâblage de l'ensemble et remise en état des connections.	U	1.00	55.00	55.00
<b>Point 12 :</b> Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'une prise de courant Plexo 2P + T. 16 A. Remise en état des connections.	U	1.00	73.00	73.00
<b>Point 13 :</b> Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.00	40.00	80.00
Disjoncteur IC60 N - 4P - C32A. Tri + N	U	1.00	171.04	171.04
Bloc Vigi IC60 4P 40 A 30 mA - 300 AC - Tri+N.	U	1.00	312.82	312.82
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	72.60	-72.60
<b>Point 14 :</b> Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.00	40.00	80.00
Disjoncteur IC60 N C20A - 4P - C20A. Tri + N	U	1.00	155.05	155.05
Bloc Vigi IC60 4P 40 A 30 mA - 300 AC - Tri+N.	U	1.00	308.91	308.91
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	69.59	-69.59
<b>Point 15 :</b> Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.00	40.00	80.00
Inter Diff. Merlin Gerin Tri + N - 40 A Type AC - 30 mA.	U	1.00	256.99	256.99
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	38.00	-38.00
<b>Point 16 :</b> Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.00	40.00	80.00
Disjoncteur C60 N - 4P - C25A. Tri + N	U	1.00	175.34	175.34
Bloc Vigi IC60 4P - 25 A - 300 mA - Type AC - Tri+N.	U	1.00	250.42	250.42

Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Total
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	63.86	-63.86
<b>Point 17 :</b>				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel.	U	2.00	40.00	80.00
Pose et câblage de l'Inter Diff.				
Disjoncteur C60 N - 4P - C25A. Tri + N	U	1.00	175.34	175.34
Bloc Vigi IC60 4P - 25 A - 300 mA - Type AC - Tri+N.	U	1.00	250.42	250.42
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	63.86	-63.86
<b>Point 18 :</b>				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel.	U	2.00	40.00	80.00
Pose et câblage de l'Inter Diff.				
Disjoncteur C60 N - 4P - C25A. Tri + N	U	1.00	175.34	175.34
Bloc Vigi IC60 4P - 25 A - 300 mA - Type AC - Tri+N.	U	1.00	250.42	250.42
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	63.86	-63.86
<b>Point 19 :</b>				
Dépose de l'ancien matériel.	U	1.00	69.25	69.25
Fourniture et pose d'une réglette IP55 13 W Led				
Remise en état des connections.				
Dépose de l'ancien matériel.	U	1.00	65.00	65.00
Fourniture et pose d'un hublot avec ampoule Led 12 W				
Remise en état des connections.				
<b>Point 20 :</b>				
Fourniture et pose d'une prise de courant Plexo 2P + T. 16 A. pour lave linge.	U	1.00	73.00	73.00
Fourniture et pose de protection dans l'armoire existante.				
Passage d'une alimentation sous tube IRL avec câble en U1000 RO2V 3G2.5.				
Main d'œuvre pour pose et raccordement.	U	3.00	40.00	120.00
<b>Point 21 :</b>				
Fourniture et pose d'une boîte de résine pour réparation du câble.	U	1.00	160.00	160.00
Fourniture et pose d'un câble U1000 RO2V 5G6 mm2.				
Fourniture et pose de PVC et tube TPC rouge pour protection.				
Main d'œuvre pour pose et raccordement.	U	4.00	40.00	160.00

**Echéance de paiement: 29-09-2020**

Total HT :		4 755.56€	
TVA	TVA 20%	4 755.56€	951.11€
Total TTC :		5 706.67€	
Règlements :		0.00€	
Net à payer :		5 706.67€	





BUREAU  
VERITAS

### Bureau Veritas Exploitation SAS

HEROUVILLE ST CLAIR  
Immeuble Ambassadeur  
4 place de Boston  
14200 HEROUVILLE-ST-CLAIR France  
Téléphone : 02 31 94 55 55  
Mail : yves.pauvret@bureauveritas.com

### A l'attention de M. DELAHAYE Quentin

DANKO (UK) LIMITED  
CHEMIN DE LA PATURE  
14340 NOTRE DAME D'ESTREES

Rapport mis à disposition sur le site BVLink  
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

## Rapport de vérification électricité visite périodique FERME "CHEMIN DE LA PATURE"



Intervention du 15/04/2021 ( 0.5 jour )

#### Coordonnées du site :

Nom du site : DANKO (UK) LIMITED  
Latitude : 0.0112  
Longitude : 49.1407

#### Lieu d'intervention :

CHEMIN DE LA PATURE  
14340 NOTRE DAME D ESTREES

Numéro d'affaire : 7865271

Référence du rapport : 7865271/7.7.1.P

Rédigé le : 23/04/2021

Par : Yves PAUVRET

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : ELEVAGE DE BOVINS

Date de la précédente vérification : 07/11/2018

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
<b>Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....</b>	<b>4</b>
DANKO (14340 NOTRE DAME D'ESTREES).....	4
<b>Informations générales.....</b>	<b>6</b>
Rapport des précédentes vérifications.....	6
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	6
Installations vérifiées.....	6
Eléments de l'installation non vérifiés.....	6
Modifications apportées aux installations.....	7
<b>Vérification relative à la protection des travailleurs.....</b>	<b>8</b>
Information documentaire.....	8
Textes de référence.....	8
Modalité de vérification.....	8
Registre de sécurité.....	8
Condition de mise hors tension.....	9
<b>Résultats des mesures et essais.....</b>	<b>10</b>
Conditions de mesure.....	10
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure.....	10
Appareils de mesure utilisés.....	11
Prises de terre.....	11
<b>Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....</b>	<b>12</b>

# Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

## Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

## Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.



# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | DANKO (UK) LIMITED

## DANKO (14340 NOTRE DAME D'ESTREES)

### Installations Basse et Très Basse Tension

#### ATELIER

##### ↳ SALLE DE PAUSE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

##### Convecteur

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	1	Fixer le convecteur.
--	---	----------------------

Code Obs. : MR/061118/114356/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 06/11/2018	Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530
-----------------------------------	---	--

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible

#### STABULATION N°1 (côté entrée)

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

##### Point lumineux

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	2	Refixer un appareil d'éclairage.
--	---	----------------------------------

Code Obs. : MR/180116/145937/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 20/01/2016	Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.559
-----------------------------------	---	--

#### STABULATION N°5

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

##### Point lumineux

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	3	Refixer certains appareils d'éclairage.
--	---	---

Code Obs. : MR/180116/153148/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 20/01/2016	Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.559
-----------------------------------	---	--

#### HANGAR A FOURRAGE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

##### TABLEAU HANGAR A FOURRAGE

Coffrets et armoires électriques	4	Protéger contre les surintensités un conducteur raccordé en amont de la coupure générale à l'aide d'un disjoncteur adapté.
----------------------------------	---	--

Code Obs. : JR/280113/184229/1	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 25/01/2013	Art. Réf. : CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533
-----------------------------------	---	---

#### GARAGE DE LA FERME



## Informations générales

### Rapport des précédentes vérifications

<b>Rapport de la précédente vérification périodique</b>	: Présenté
Ref ou N° du rapport	: 1426963/7.5.1.P
<b>Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale</b>	: Non Présenté
<b>Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans</b>	: Présenté
Ref ou N° du rapport	: 1426963/7.6.1.R

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

### Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. DELAHAYE, Responsable

### Installations vérifiées

**Installations vérifiées** : Ensemble des installations accessibles et présentées, à l'exception du poste HT/BT (installation privée)

**Nota** : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

**Origine de l'installation vérifiée** : Tableau basse tension du garage de la ferme

**Nota** : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

### Eléments de l'installation non vérifiés



## Informations générales

### **DANKO>14340 NOTRE DAME D'ESTREES**

#### **STABULATION N°5**

**RÉCEPTEURS : *Point lumineux***

Hors de portée (>3m)

#### **STABULATION N°3 (grande)**

**RÉCEPTEURS : *Point lumineux***

Hors de portée (>3m)

#### **HANGAR A FOURRAGE**

**RÉCEPTEURS : *Point lumineux***

Hors de portée (>3m)

#### **STABULATION N°4**

**RÉCEPTEURS : *Point lumineux***

Hors de portée (>3m)

#### **STABULATION N°1 (côté entrée)**

**RÉCEPTEURS : *Point lumineux***

Hors de portée (>3m)

#### **STABULATION N°2 (fond de la cour)**

**RÉCEPTEURS : *Point lumineux***

Hors de portée (>3m)

### **Modifications apportées aux installations**

Aucune modification signalée lors de notre inspection des installations électriques.

# Vérification relative à la protection des travailleurs

## Information documentaire

Documents		Avis
<b>Dossier Technique</b>		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Non Présenté
2 - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées		Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Non Présenté
5 - Carnets de câbles		Non Présenté
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Non Présenté
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX		Non Présenté
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Sans objet
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72 (CONSUEL)		Non Présenté
<b>DRPE</b>		
Document DRPE	Référence :	Non Présenté
<b>ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques</b>		
Document RVRAT	Référence :	Non Présenté

\*\*Si un DRPE existe s'y reporter,

## Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

### DANKO

#### Arrêtés :

- Appareils amovibles

#### Normes :

- NF C 15-100

## Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés totalement par

M. DELAHAYE, Responsable

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

M. DELAHAYE, Responsable

## Registre de sécurité

Non présenté, merci de nous l'adresser pour visa

## Vérification relative à la protection des travailleurs

Condition de mise hors tension

**En Basse Tension :**

Mise hors tension totale de l'installation



# Résultats des mesures et essais

## Conditions de mesure

### MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

### VERIFICATION DE LA CONTINUTE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

### VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

### ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre  $0,5 \Delta n$  et  $\Delta n$ . ( $\Delta n$  : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un \* dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

### MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

### MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée  $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

### MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

## Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

### PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre
Repère	FF	EI	PT

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

### RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)



# Résultats des mesures et essais

## Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure de l'isolement : **Megger MIT 405**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Megger MIT 405**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Ponta-mesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

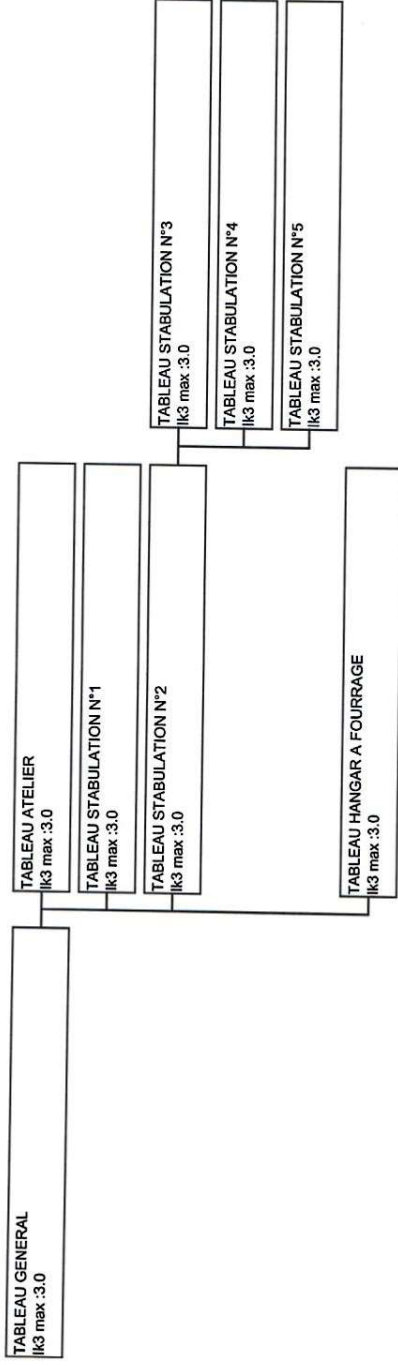
## Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
<b>DANKO(14340 NOTRE DAME D'ESTREES)</b>						
<b><u>ATELIER</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	21	C		
<b><u>HANGAR A FOURRAGE</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	18	C		
<b><u>STABULATION N°1 (côté entrée)</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	17	C		
<b><u>STABULATION N°2 (fond de la cour)</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	16	C		
<b><u>STABULATION N°3 (grande)</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	18	C		
<b><u>STABULATION N°4</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	16	C		
<b><u>STABULATION N°5</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	17	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

# Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

## DANKO





BUREAU  
VERITAS

### Bureau Veritas Exploitation SAS

HEROUVILLE ST CLAIR  
Immeuble Ambassadeur  
4 place de Boston  
14200 HEROUVILLE-ST-CLAIR France  
Téléphone : 02 31 94 55 55  
Mail : yves.pauvret@bureauveritas.com

S.A.S

### A l'attention de M. DELAHAYE Quentin

DE GRANDCHAMP  
FERME DE LA TAUTERIE  
14140 LE MESNIL SIMON

Rapport mis à disposition sur le site BVLink  
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

## Rapport de vérification électricité visite périodique FERME DE LA TAUTERIE



Intervention du 15/04/2021 ( 0.5 jour )

#### Coordonnées du site :

Nom du site : DE GRANDCHAMP  
Latitude : 0.1018  
Longitude : 49.0809

#### Lieu d'intervention :

FERME DE LA TAUTERIE  
14140 LE MESNIL SIMON

Numéro d'affaire : 8034308

Référence du rapport : 8034308/4.7.1.P

Rédigé le : 23/04/2021

Par : Yves PAUVRET

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : ELEVAGE DE BOVINS

Date de la précédente vérification : 06/11/2018

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
<b>Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....</b>	<b>4</b>
GRANDCHAMP (14140 LE MESNIL SIMON).....	4
<b>Informations générales.....</b>	<b>6</b>
Rapport des précédentes vérifications.....	6
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	6
Installations vérifiées.....	6
Eléments de l'installation non vérifiés.....	6
Modifications apportées aux installations.....	8
<b>Vérification relative à la protection des travailleurs.....</b>	<b>9</b>
Information documentaire.....	9
Textes de référence.....	9
Modalité de vérification.....	9
Registre de sécurité.....	9
Condition de mise hors tension.....	9
<b>Résultats des mesures et essais.....</b>	<b>11</b>
Conditions de mesure.....	11
Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure.....	11
Appareils de mesure utilisés.....	12
Prises de terre.....	12
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	12
<b>Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....</b>	<b>14</b>

# Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

## Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.




## Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | DE GRANDCHAMP

## GRANDCHAMP (14140 LE MESNIL SIMON)

### Installations Basse et Très Basse Tension

#### ATELIER

Point vérifié	N°	Observation(s)
<b>TD ATELIER</b>		
Coffrets et armoires électriques	1	<b>Identifier les dispositifs de protection de façon durable à l'aide d'étiquetage.</b>
Code Obs. : JR/300113/143821/1		Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 24/01/2013 Art. Réf. : CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible

#### LOCAL TGBT

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs électriques	2	<b>Apposer sur la porte du local le sigle conventionnel signalant la présence du tableau électrique.</b>
Code Obs. : JR/300113/141327/1		Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 24/01/2013 Art. Réf. : CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1
<b>TGBT : Non repéré</b>		
Dispositifs bt	3	<b>Identifier le disjoncteur de 32 A de façon durable.</b>
Code Obs. : JR/280113/211546/1		Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 24/01/2013 Art. Réf. : CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1
<b>TGBT : Non repéré</b>		
Dispositifs bt	4	<b>Remplacer le dispositif différentiel défectueux : afin d'assurer la protection des personnes contre les risques d'électrocution.</b>
Code Obs. : JR/230114/114558/1		Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 23/01/2014 Art. Réf. : CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.612.6
<b>TGBT</b>		
Coffrets et armoires électriques	5	<b>Etablir le schéma unifilaire de l'installation électrique de l'ensemble des batiments</b>
Code Obs. : JR/280113/212129/1		Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 24/01/2013 Art. Réf. : CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.2
<b>TGBT</b>		
Coffrets et armoires électriques	6	<b>Etablir le schéma des canalisations électriques enterrées</b>
Code Obs. : JR/280113/212223/1		Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 24/01/2013 Art. Réf. : CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.2



## Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
<b>TGBT</b>		
Coffrets et armoires électriques	7	<b>Remettre en état le verrouillage mécanique de la porte de l'armoire de distribution.</b>
Code Obs. : MR/200116/135554/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 20/01/2016	Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

### LOCAL ALIMENTS

Point vérifié	N°	Observation(s)
<b>TD ALIMENTS</b>		
Coffrets et armoires électriques	8	<b>Raccorder individuellement les conducteurs de protection.</b>
Code Obs. : MR/061118/161913/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 06/11/2018	Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.543

**Nota :** Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.



## Informations générales

### Rapport des précédentes vérifications

<b>Rapport de la précédente vérification périodique</b>	: Présenté
Ref ou N° du rapport	: 2420167/4.5.1.P
<b>Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale</b>	: Non Présenté
<b>Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans</b>	: Présenté
Ref ou N° du rapport	: 2420167/4.6.1.R

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

### Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. DELAHAYE, Responsable

### Installations vérifiées

**Installations vérifiées** : Ensemble des installations accessibles et présentées

**Nota** : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

**Origine de l'installation vérifiée** : Local comptage Basse Tension

**Nota** : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

### Éléments de l'installation non vérifiés

## Informations générales

### GRANDCHAMP>14140 LE MESNIL SIMON

#### FUMIERES

Inaccessible

#### STABULATION N°5

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

#### STABULATION N°6 (Face atelier)

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

#### STABULATION N°3

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

#### STABULATION N°1

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

#### STABULATION N°4

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

#### LOCAL ALIMENTS

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

#### FUMIERES

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

#### ATELIER

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

#### STABULATION N°2

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

#### ATELIER

RÉCEPTEURS : *Chauffe eau électrique*

Inaccessible

#### LOCAL ALIMENTS

RÉCEPTEURS : *Pompe*

Hors tension

#### FUMIERES

ARMOIRE : *TD FUMIERES*

Armoire inaccessible

#### FUMIERES

## Informations générales

**PRISES DE TERRE : *Terre des masses BT***

Armoire inaccessible

## Modifications apportées aux installations

Aucune modification signalée lors de notre inspection des installations électriques.

# Vérification relative à la protection des travailleurs

## Information documentaire

Documents		Avis
<b>Dossier Technique</b>		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Non Présenté
2 - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées		Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Non Présenté
5 - Carnets de câbles		Non Présenté
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Non Présenté
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX		Non Présenté
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Non Présenté
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72 (CONSUEL)		Non Présenté
<b>DRPE</b>		
Document DRPE	Référence :	Non Présenté
<b>ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques</b>		
Document RVRAT	Référence :	Non Présenté

\*\*Si un DRPE existe s'y reporter,

## Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

## GRANDCHAMP

Arrêtés :

- Appareils amovibles

Normes :

- NF C 15-100

## Modalité de vérification

Nous n'avons pas été accompagnés

## Registre de sécurité

Non présenté, merci de nous l'adresser pour visa

## Condition de mise hors tension



## Vérification relative à la protection des travailleurs

**En Basse Tension :**

Mise hors tension totale de l'installation

# Résultats des mesures et essais

## Conditions de mesure

### MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

### VERIFICATION DE LA CONTINUTE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

### VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

### ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre 0,5  $\Delta n$  et  $\Delta n$ . ( $\Delta n$  : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un \* dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

### MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

### MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée  $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

### MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100. Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

## Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

### PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre
Repère	FF	EI	PT

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

### RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

# Résultats des mesures et essais

## Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**  
 Mesure de l'isolement : **Megger MIT 405**  
 Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Megger MIT 405**  
 Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Ponta-mesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**  
 Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**  
 Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

## Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
<b>GRANDCHAMP(14140 LE MESNIL SIMON)</b>						
<b><u>ATELIER</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	24	C		
<b><u>FUMIERES</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	25	C	Armoire inaccessible	
<b><u>LOCAL ALIMENTS</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	25	C		
<b><u>LOCAL TGBT</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	25	C		
<b><u>STABULATION N°1</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	24	C		
<b><u>STABULATION N°2</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	27	C		
<b><u>STABULATION N°3</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	24	C		
<b><u>STABULATION N°4</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	24	C		
<b><u>STABULATION N°5</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	25	C		
<b><u>STABULATION N°6 (Face atelier)</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	10	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

## Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
<b>GRANDCHAMP(14140 LE MESNIL SIMON)</b>					
<b><u>LOCAL TGBT</u></b>					
<b>TGBT</b>					
Non repéré	30		0	20	3 / 4

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.  
 La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement  
 L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations



## Résultats des mesures et essais



# Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

**GRANDCHAMP**

TGBT  
Ik3 max :3.0

TD STABILISATION N°1 Ik3 max :3.0
TD STABILISATION N°2 Ik3 max :3.0
TD STABILISATION N°3 Ik3 max :3.0
TD STABILISATION N°4 Ik3 max :3.0
TD STABILISATION N°5 Ik3 max :3.0
TD STABILISATION N°6 Ik3 max :3.0
TD ALIMENTS Ik3 max :3.0
TD FUMIERES Ik3 max :3.0
TD ATELIER Ik3 max :3.0



## ANNEXE 11 : RESULTATS D'ANALYSE D'EAU NON TRAITEE

---

**ENVIRONNEMENT – ALIMENTATION**

1, Route de Rosel, SAINT-CONTEST - 14053 CAEN CEDEX 4  
 Téléphone : 02-31-47-19-19  
 Fax : 02-31-47-19-18 Environnement  
 Fax : 02-31-47-19-14 Alimentation

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
 L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.  
 (e) analyse effectuée par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

STE DANKO LA PLANCHE  
 CHEMIN PATURE

14340 NOTRE DAME D'ESTREES

Date de prélèvement .....: 07/05/2021 à 11:00 par DELAHAYE QUENTIN -  
 Date de dépôt au laboratoire.....: 07/05/2021 à 12:10 par DELAHAYE QUENTIN  
 Origine.....: EAU DE PUITES Date de début d'analyse ..... 07/05/2021  
 Usage.....: ABREUVEMENT  
 Lieu de prélèvement .....:  
 Motif de l'analyse.....: Mode de traitement.....: NON TRAITEE  
 Demandeur.....: STE DANKO LA PLANCHE Facturation.....: STE DANKO LA PLANCHE  
 Observation prélèvement.....:

Echantillon	Observations
E.2021.9373-2-1	GRANDCHAMP GRANDCHAMP

Chimie	Echantillon n° E.2021.9373-2-1
pH au laboratoire ( unité pH ) NF EN ISO 10523	(c) 7.0
Température de l'eau (mesure pH) ( °C ) sonde raccordée	22.4
Nitrates ( mg/l NO3 ) NF ISO 15923-1	(c) 3.1

Microbiologie	Echantillon n° E.2021.9373-2-1
Bactéries coliformes membrane ( UFC/100ml ) NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	(c) 1
Escherichia coli membrane ( UFC/100ml ) NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	(c) ILLISIBLE
Entérocoques membrane ( UFC/100ml ) NF EN ISO 7899-2	(c) 2

Echantillon	Interprétation (l'interprétation est couverte par l'accréditation du laboratoire lorsque tous les paramètres du rapport sont accrédités. Elle ne tient pas compte de l'incertitude associée au résultat)
E.2021.9373-2-1	Bactéries coliformes : Présence d'une flore interférente importante pouvant amener à une sous-estimation du résultat ; Valeur(s) située(s) en dehors des valeurs de référence de l'arrêté du 11/01/2007. Le dénombrement des E.coli est rendu impossible par la présence d'une flore interférente importante. Entérocoques dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-2-1	Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).



**ENVIRONNEMENT – ALIMENTATION**

1, Route de Rosel, SAINT-CONTEST - 14053 CAEN CEDEX 4

Téléphone : 02-31-47-19-19

Fax : 02-31-47-19-18 Environnement

Fax : 02-31-47-19-14 Alimentation



Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.  
(e) analyse effectuée par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dès lors que le prélèvement ou l'échantillonnage n'est pas réalisé par le laboratoire.

Observations  
laboratoire :

**Le Responsable Technique - Saint-Contest le : 11/05/2021**

La signature d'une personne par service concerné atteste de la validité du rapport d'analyse

Valérie BOUCHART

Virginie DIEULEVEUX

Maryline HOUSSIN

Dominique PERU

Estelle OZOUE

**ENVIRONNEMENT – ALIMENTATION**

1, Route de Rosel, SAINT-CONTEST - 14053 CAEN CEDEX 4  
 Téléphone : 02-31-47-19-19  
 Fax : 02-31-47-19-18 Environnement  
 Fax : 02-31-47-19-14 Alimentation

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
 L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.  
 (e) analyse effectuée par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

STE DANKO LA PLANCHE  
 CHEMIN PATURE

14340 NOTRE DAME D'ESTREES

Date de prélèvement .....: 07/05/2021 à 11:00 par DELAHAYE QUENTIN -  
 Date de dépôt au laboratoire.....: 07/05/2021 à 12:10 par DELAHAYE QUENTIN  
 Origine.....: EAU DE PUITES Date de début d'analyse ..... 07/05/2021  
 Usage.....: ABREUVEMENT  
 Lieu de prélèvement .....:  
 Motif de l'analyse.....: Mode de traitement.....: NON TRAITEE  
 Demandeur.....: STE DANKO LA PLANCHE Facturation .....: STE DANKO LA PLANCHE  
 Observation prélèvement.....:

Echantillon	Observations
E.2021.9373-1-1	CARREFOUR CARREFOUR
E.2021.9373-1-2	BAC BAC
E.2021.9373-1-3	HARFORD HARFORD
E.2021.9373-1-4	LOUDIERE LOUDIERE
E.2021.9373-1-5	ILE ILE

Chimie	Echantillon n° E.2021.9373- 1-1	Echantillon n° E.2021.9373- 1-2	Echantillon n° E.2021.9373- 1-3	Echantillon n° E.2021.9373- 1-4	Echantillon n° E.2021.9373- 1-5
pH au laboratoire ( unité pH ) NF EN ISO 10523	(c) 7.4	(c) 7.9	(c) 7.3	(c) 7.9	(c) 7.9
Température de l'eau ( mesure pH ) ( °C ) sonde raccordée	22.1	22.1	21.3	21.6	22.3
Nitrates ( mg/l NO3 ) NF ISO 15923-1	(c) < 2.5	(c) 10.3	(c) < 2.5	(c) 9.9	(c) < 2.5

Microbiologie	Echantillon n° E.2021.9373-1-1	Echantillon n° E.2021.9373-1-2	Echantillon n° E.2021.9373-1-3	Echantillon n° E.2021.9373-1-4	Echantillon n° E.2021.9373-1-5
Bactéries coliformes membrane ( UFC/100ml ) NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	(c) 1	(c) 1	(c) ILLISIBLE	(c) ILLISIBLE	(c) 39
Escherichia coli membrane ( UFC/100ml ) NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	(c) ILLISIBLE	(c) 1	(c) ILLISIBLE	(c) ILLISIBLE	(c) 39
Entérocoques membrane ( UFC/100ml ) NF EN ISO 7899-2	(c) 1	(c) 1	(c) < 1	(c) 3	(c) 50



**ENVIRONNEMENT – ALIMENTATION**

1, Route de Rosel, SAINT-CONTEST - 14053 CAEN CEDEX 4

Téléphone : 02-31-47-19-19

Fax : 02-31-47-19-18 Environnement

Fax : 02-31-47-19-14 Alimentation

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
 L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.  
 (e) analyse effectuée par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

Echantillon	Interprétation (l'interprétation est couverte par l'accréditation du laboratoire lorsque tous les paramètres du rapport sont accrédités. Elle ne tient pas compte de l'incertitude associée au résultat)
E.2021.9373-1-1	Bactéries coliformes : Présence d'une flore interférente importante pouvant amener à une sous-estimation du résultat ; Valeur(s) située(s) en dehors des valeurs de référence de l'arrêté du 11/01/2007. Le dénombrement des E.coli est rendu impossible par la présence d'une flore interférente importante. Entérocoques dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-1-2	Bactéries coliformes et E.coli : Présence d'une flore interférente importante pouvant amener à une sous-estimation du résultat - Entérocoques dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-1-3	Le dénombrement des bactéries coliformes et E.coli est rendu impossible par la présence d'une flore interférente importante. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-1-4	Le dénombrement des bactéries coliformes et E.coli est rendu impossible par la présence d'une flore interférente importante. Entérocoques dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-1-5	Bactéries coliformes et E.coli : Présence d'une flore interférente importante pouvant amener à une sous-estimation du résultat - Escherichia coli et Entérocoques dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Bactéries coliformes dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des valeurs de référence de l'arrêté du 11/01/2007. Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dès lors que le prélèvement ou l'échantillonnage n'est pas réalisé par le laboratoire.

**Observations  
laboratoire :**
**Le Responsable Technique - Saint-Contest le : 11/05/2021**

La signature d'une personne par service concerné atteste de la validité du rapport d'analyse

Valérie BOUCHART

Virginie DIEULEVEUX

Maryline HOUSSIN

Dominique PERU

Estelle OZOUE







## ANNEXE 12. RELEVÉ PARCELLAIRE MSA

---

Au 26/06/2020

CAEN, le 26 Juin 2020

Exp: MSA Côtes Normandes Siège social : 37 rue de Maltot 14026 CAEN CEDEX 9  
171

**Vos références à rappeler**

Réf : 39928889300023  
STE DANKO  
14 474  
PN11 COT NS GROUPE 1  
02 33 06 41 84

STE DANKO  
SECRETARIAT  
8 RUE MONSIEUR  
75007 PARIS

OBJET : Votre relevé d'exploitation

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, votre relevé d'exploitation qui comporte :

- les parcelles de terres enregistrées à votre compte,
- les données cultures et élevages spécialisés connues de nos services.

Ce document vous est adressé pour information et ne peut pas être utilisé pour des cessions de terres. Celles-ci doivent être signalées à l'aide d'un bulletin de mutation par propriétaire. Nous tenons à votre disposition ces bulletins de mutation. Il vous suffit d'en faire la demande par mail, par courrier ou par téléphone en précisant les références du propriétaire concerné.

Si vous avez opté pour la rente du sol, qui peut vous permettre de bénéficier d'une réduction de la base de vos cotisations, vous voudrez bien vérifier que vos terres en propriété ont bien un mode faire valoir à D.

En cas d'anomalie, il faudra nous retourner le relevé en indiquant en face de chaque parcelle la mention « propriétaire » et ce, depuis quelle date.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

CAEN, le 26 Juin 2020

Exp: MSA Côtes Normandes Siège social : 37 rue de Maltot 14026 CAEN CEDEX 9  
171

**Vos références à rappeler**

Réf : 39928889300023  
STE DANKO  
14 474  
PN11 COT NS GROUPE 1  
02 33 06 41 84

STE DANKO  
SECRETARIAT  
8 RUE MONSIEUR  
75007 PARIS

**RELEVÉ D'EXPLOITATION**

situation cadastrale au : 26/06/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)		
DEPT	COM	L	NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca					EurosCts	
14	126	+	00071	561	B	0165			01	P			177	45	24180	F				
				641	A	0182			07	PP			142	28	14097	F				
				641	B	0078			01	P			217	26	32297	F				
				641	B	0081			01	P			267	10	39706	F				
				641	B	0084			01	P			026	80	3984	F				
				641	B	0085			02	P			010	72	1394	F				
				641	B	0086			02	P			102	80	13368	F				
				641	B	0089			J 02	P			330	30	42955	F				
				641	B	0089			K 03	P			330	30	33750	F				
				641	B	0091			02	P			655	80	85286	F				
				641	B	0107			J 03	P			569	06	58149	F				
				641	B	0107			K 04	P			189	69	12337	F				
				<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>							<b>301956</b>	<b>361503</b>								
14	126	+	00097 O	A	0001				J 03	P			231	06	23611	F				
				A	0001				K 04	P			231	07	15745	F				
				A	0002				09	PP			495	75	30701	F				
				A	0040				J 02	P			059	36	7721	F				
				A	0040				K 07	PP			059	36	7537	F				
				A	0041				07	PP			162	68	20653	F				
				A	0043				01	T			577	60	58945	F				
				A	0051				05	P			665	90	30931	F				
				A	0059				04	P			195	22	13303	F				
				A	0060				04	P			145	15	9892	F				
				A	0065				08	PP			365	50	35092	F				
				A	0067				AJ 03	P			152	49	15581	F				
				A	0067				AK 04	P			152	49	10391	F				
																				NORMAN ESTATE LIMITED

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES												CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	Faire Valoir (2)	Culture Spécialisée (4)		Non Taxée (3)		
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD					Ha	A Ca
			(1)															
14	126	+	00097	O	A	0177				01	T			251 02		25618	F	REEFEROSE LIMITED
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>37 44 65</b>	<b>305721</b>				
14	126	+	00154	O	A	0006				J 07	PP			082 70		10501	F	REEFEROSE LIMITED
													082 70	7940	F			
													223 60	22818	F			
													073 40	9546	F			
													123 20	16021	F			
													280 00	35549	F			
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>865 60</b>	<b>102375</b>				
14	126	+	00191	O	641	A 0144				J 06	PP			145 93		18077	F	
													291 87	28917	F			
													044 46	5508	F			
													088 94	8811	F			
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>571 20</b>	<b>61313</b>				
14	126	R	00109		641	A 0105				08	PP			3 14 38		21424	D	ROSSET BENOIT PAUL HENRI
													051 98	3380	D			
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>366 36</b>	<b>24804</b>				
14	126	S	00069		641	A 0037				07	PP			035 92		3559	F	PRIMAT FRANCOISE
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>035 92</b>	<b>3559</b>				
<b>* TOTAL COMMUNE DE CAMBREMER</b>													<b>8603 29</b>	<b>859275</b>				
14	332	+	00061		ZS	0009				03	P			205 19		17814	F	LA BILLARDERIE
													222 53	24151	F			
													1920 16	166701	F			
													304 16	24208	F			
													1462 28	158703	F			
													170 70	14820	F			
													496 82	50310	F			
													127 20	370	F			
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>4909 04</b>	<b>457077</b>				
14	332	P	00094	O	D	0078				J 04	P			204 25		14034	F	
													058 40	1900	F			
													151 95	5129	F			
													702 20	60961	F			
													542 25	37259	F			
													116 00	12589	F			
													346 41	30075	F			
													268 94	27233	F			

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé



Réf : 39928889300023

**RELEVÉ D'EXPLOITATION**

STE DANKO

situation cadastrale au : 26/06/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca				
14	332	P	00094	O	ZV	0001			K 02	J			00800		1926	F		
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>239840</b>	<b>191106</b>		PRIMAT GARANCE VIRGINIA		
<b>* TOTAL COMMUNE DE LA HOGUETTE</b>													<b>730744</b>	<b>648183</b>				
14	337	+	00012		C	0001			01	P			92120		136942	D		
					C	0002			01	P			04560		6779	D		
					C	0003			05	PP			14300		20369	D		
<b>* TOTAL COMMUNE DE LA HOUBLONNIERE</b>													<b>110980</b>	<b>164090</b>		SA NORMAN ESTATE LIMITED		
14	431	+	00346		444	B 0002			A 01	T			23146		38244	D		
					444	B 0002			BJ01	P			31257		52267	D		
					444	B 0002			BK02	P			31258		36791	D		
					444	B 0003			02	P			69898		82271	D		
<b>* TOTAL COMMUNE DE MEZIDON VALLEE D AUGE</b>													<b>155559</b>	<b>209573</b>		SA NORMAN ESTATE LIMITED		
14	473	+	00009	O	A	0142			01	T			63320		55373	D		
					A	0143			J 02	P			44100		62816	D		
					A	0143			K 03	P			14700		15478	D		
					A	0149			J 02	P			09467		13484	D		
					A	0149			K 03	P			09468		9969	D		
					A	0151			03	P			11343		11943	D		
					A	0153			J 02	P			88579		126170	D		
					A	0153			K 03	P			29526		31088	D		
					A	0154			01	P			17290		28378	D		
					A	0155			01	P			09080		14903	D		
					A	0156			01	P			04795		7869	D		
					A	0185			03	P			66404		69917	D		
					A	0188			03	P			09050		9529	D		
					A	0189			03	P			21796		22949	D		
					A	0195			04	P			24057		14898	D		
					A	0196			02	J	POTAG		00286		556	D		
					A	0223			J 03	P			19621		20660	D		
					A	0223			K 04	P			19621		12151	D		
					A	0280			07	PP			03335		3614	D		
					A	0281			07	PP			14327		15531	D		
					A	0309			07	PP			30097		32625	D		
					A	0311			K 01	P			28900		47433	D		
					A	0311			L 02	P			34000		48429	D		

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA		NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir Culture Spécialisée (2)		Non Taxée (3)		
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTC	Sub.Fisc CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A				Ca	EurosCts
14	473	+	00009	O	A	0322		03 P				4.25			98	44853	D	SA NORMAN ESTATE LIMITED
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>61 57 60</b>	<b>720616</b>			
14	473	R	00015		A	0007		J 06PP				1.26			67	17260	D	ROSSET BENOIT PAUL HENRI
					A	0007		K 07PP				1.26			68	13732	D	
					A	0009		01 J		POTAG		0.15			48	4212	D	
					A	0013		01 E				0.06			60	816	D	
					A	0037		03 P				0.51			85	5459	D	
					A	0041		03 P				1.62			20	17079	D	
					A	0112		03 P				1.14			30	12035	D	
					A	0113		03 P				0.59			22	6234	D	
					A	0119		04 P				1.46			70	9084	D	
					A	0120		04 P				1.40			10	8675	D	
					A	0206		03 P				1.40			00	14741	D	
					A	0215		J 02 P				0.49			87	7103	D	
					A	0215		K 03 P				1.49			61	15752	D	
					A	0287		03 P				0.00			05	004	D	
					A	0288		03 P				3.14			37	33100	D	
					A	0292		03 P				0.01			08	114	D	
					A	0295		03 P				1.66			56	17538	D	
					A	0330		A 01 T				3.29			57	28820	D	
					A	0330		B 05PP				0.43			12	6810	D	
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>21 44 03</b>	<b>218568</b>			
<b>* TOTAL COMMUNE DE NOTRE DAME DE LIVAYE</b>												<b>83 01 63</b>	<b>939184</b>					
14	474	+	00015		B	0120		01 T				2.52			27	24508	D	ROSSET BENOIT PAUL HENRI
					B	0131		J 02 P				1.81			05	24670	D	
					B	0131		K 03 P				0.60			35	5608	D	
					B	0138		01 T				5.91			68	57481	D	
					B	0225		J 06PP				0.30			83	4868	D	
					B	0233		J 06PP				1.68			29	26574	D	
					B	0233		K 07PP				1.68			29	19808	D	
					C	0002		J 02 P				12.88			70	175606	D	
					C	0003		01 P				1.28			00	20614	D	
					C	0004		J 02 P				3.26			62	44507	D	
					C	0007		B 02 P				3.53			41	48158	D	
					C	0034		06PP				3.16			10	49916	D	
					C	0035		J 01 P				4.67			00	75207	D	
					C	0035		K 02 P				4.67			00	63636	D	
					C	0040		AJ 01 P				3.84			31	61892	D	
					C	0040		AK 02 P				3.84			32	52370	D	
					C	0043		02 P				3.04			60	41506	D	
					C	0044		B 02 P				8.56			98	116777	D	
					C	0045		B 02 P				8.50			49	115892	D	

RENOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé



Réf : 39928889300023

RELEVÉ D'EXPLOITATION

STE DANKO

situation cadastrale au : 26/06/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca				
14	474	+	00015		C	0048			01	P			025	90	4170	D		
					C	0050			01	P			011	33	1826	D		
					C	0053		J	01	P			112	06	18046	D		
					C	0054		J	02	P			140	28	19114	D		
					C	0055		J	02	P			010	25	1397	D		
					D	0024			03	P			552	60	51350	D		
					D	0030			02	P			218	80	29814	D		
					D	0034			02	P			288	80	39354	D		
					D	0040			06	PP			013	50	2132	D		
					D	0041			01	P			001	95	313	D		
					D	0042			01	P			002	13	344	D		
					D	0043			01	P			271	60	43741	D		
					D	0052			01	P			205	40	33078	D		
					D	0053			01	P			392	53	63214	D		
					D	0055		J	01	P			555	70	89493	D		
					D	0055		K	02	P			555	70	75722	D		
					D	0058			01	P			128	30	20662	D		
					D	0066		J	02	P			387	72	52834	D		
					D	0066		K	03	P			387	73	36029	D		
					D	0068			03	P			565	85	52580	D		
					D	0070			03	P			317	60	29512	D		
					D	0071			03	P			279	20	25944	D		
					D	0083		J	01	P			616	55	99293	D		
					D	0083		K	02	P			1233	10	168028	D		
					D	0085			02	P			273	92	37327	D		
					D	0087			02	P			451	72	61555	D		
					D	0111		J	01	P			399	99	64416	D		
					D	0111		K	02	P			400	00	54506	D		
					D	0118		J	01	P			382	68	61629	D		
					D	0118		K	02	P			765	35	104291	D		
				178	A	0126		J	01	P			137	05	22072	D		
				178	A	0126		K	02	P			137	05	16131	D		
				178	A	0127		J	01	P			138	70	22337	D		
				178	A	0127		K	02	P			138	70	16326	D		
				178	A	0128			06	PP			112	25	16341	F		
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>			<b>1819228</b>		<b>2464519</b>		SOCIETE DANKO UK LIMITED		
14	474	+	00026	O	A	0046			05	P			136	50	5917	F		
					A	0048			04	P			193	40	12578	F		
					A	0049		J	04	P			127	78	8309	F		
					A	0049			K	05	P		255	57	11076	F		

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE					
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir	Culture Spécialisée		Non Taxée				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha					A	Ca	EurosCts	(2)
			(1)																		
14	474	+	00026	O		A 0051			05	P			10900			4724	F				
						A 0052			05	P			06110			2649	F				
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>							<b>88335</b>			<b>45253</b>				REEFEROSE LIMITED	
14	474	+	00041			C 0008			J 01	P			12975			20896	F				
						C 0008			K 02	P			12975			17681	F				
						C 0009			01	P			71880			115759	F				
						C 0010			01	T			152500			148152	F				
						C 0012			K 01	P			20000			32209	F				
						C 0027			07	PP			28893			34008	F				
						C 0052			J 01	P			63381			102071	F				
						C 0052			K 02	P			63382			86367	F				
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>							<b>425986</b>			<b>557143</b>				SOCIETE CIVILE DE LA COUR	
						<b>* TOTAL COMMUNE DE NOTRE DAME D ESTREES</b>						<b>2333549</b>			<b>3066915</b>						
14	527	+	00025		071	D 0006			01	P			10852			19826	D				
					071	D 0017			01	P			38573			70470	D				
					071	D 0019			05	PP			19825			32539	D				
					071	D 0039			01	P			11493			20997	D				
					608	A 0132			01	P			126720			219776	D				
					608	A 0174			01	P			53252			92358	D				
					608	A 0175			01	P			116748			202480	D				
					608	A 0253			01	P			77908			135120	D				
					608	A 0348			J 01	P			07000			12140	D				
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>							<b>462371</b>			<b>805706</b>				STE DANKO UK LIMITED	
14	527	+	00032		071	C 0015			02	P			30219			39299	F				
					071	C 0016			02	P			165761			215571	F				
					071	C 0017			03	P			56412			43690	F				
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>							<b>252392</b>			<b>298560</b>				SA NORMAN ESTATE LIMITED	
14	527	+	00056		071	A 0007			02	P			39544			51426	F				
					071	A 0008			J 02	P			98891			128606	F				
					071	A 0008			K 03	P			98891			76589	F				
					071	A 0009			02	P			13405			17433	F				
					071	A 0011			02	P			38358			49883	F				
					071	A 0012			J 02	P			112327			146079	F				
					071	A 0012			K 03	P			56163			43495	F				
					071	A 0144			02	P			04377			5691	F				
					071	D 0003			01	P			21878			39969	F				
					071	D 0008			01	P			126851			231749	F				
					071	D 0009			01	P			64876			118526	F				
					071	D 0013			01	P			46540			85025	F				
					071	D 0014			01	P			04595			8395	F				

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé



Réf : 39928889300023

RELEVÉ D'EXPLOITATION

STE DANKO

situation cadastrale au : 26/06/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE							
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	Faire Valoir (2)	Culture Spécialisée (4)		Non Taxée (3)						
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD					Ha	A Ca	EurosCts			
14	527	+ 00056	071	D	0067		01	P				11 06 89		202222	F						
			071	D	0069		02	P				2 81 80		36648	F						
			071	D	0072		01	P				2 20 97		40370	F						
			071	D	0079		02	P				1 00 12		13020	F						
			071	D	0081		02	P				0 97 00		12615	F						
			071	D	0083		02	P				11 23 30		146083	F						
			071	D	0097		A 02	P				4 02 70		52370	F						
			071	D	0108		J 01	P				4 51 32		82453	F						
			071	D	0108		K 02	P				2 25 66		29346	F						
			071	D	0109		J 01	P				6 01 62		109912	F						
			071	D	0109		K 02	P				3 00 81		39120	F						
			071	D	0111		02	P				1 53 51		19964	F						
			071	D	0181		01	P				4 16 70		76129	F						
			071	D	0182		02	P				1 19 15		15496	F						
			071	D	0183		02	P				2 92 10		37988	F						
							<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>				<b>131 60 61</b>	<b>1916602</b>									
																				SCI DE LA COUR-LAIR	
14	527	B 00096 O	B	0032			02	P				12 86 38		175289	F						
							<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>				<b>12 86 38</b>	<b>175289</b>									
							<b>* TOTAL COMMUNE DE BELLE VIE EN AUGÉ</b>				<b>21594 62</b>	<b>3196157</b>									
14	743	+ 00025 O	D	0067			04	P				2 12 40		12493	F						
			D	0069			08PP					1 17 57		6552	F						
			E	0018			03	P				2 69 00		29160	F						
			E	0027			03	P				0 61 60		6676	F						
			E	0028			03	P				1 07 00		11600	F						
			E	0029			03	P				0 58 10		6298	F						
			E	0030			03	P				0 44 70		4846	F						
			E	0133			07PP					1 06 57		11221	F						
			E	0136			03	P				1 98 37		21503	F						
			E	0143			03	P				2 30 40		24974	F						
			E	0145			04	P				2 55 38		15021	F						
			E	0147			03	P				0 80 95		8776	F						
			E	0190			J 07PP					1 57 68		16601	F						
							<b>* TOTAL COMMUNE DE VICTOT PONTFOL</b>				<b>189972</b>	<b>175721</b>									
							Parcellaire total				737 07 58	9259098									
							Total R.C. des terres taxées					9259098									dont 45915,35 en propriété

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

ANNEE DE MAJ 00 DEP DR 14 0 COM 474 NOTRE-DAME-D ESTREES

ROLI A

# RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

VAL 802

MAJUSCULE COMMERCIAL

• 00015

PROPRIÉTAIRE 904630 SOCIÉTÉ DANKO UK LIMITED  
 105 ST PETER'S STREET ST ALBANS AL1 3EJ HERTFORDSHIR ROYAUME-UNI

PROPRIÉTAIRE

SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE INVOU	PROPRIÉTÉS BÂTIES											ÉVALUATION DU LOCAL																							
					BAT ENT	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY														

REV IMPOSABLE F COM F REXO F DEP R IMP F

SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE INVOU	N° PLAN	N° VOIRIE	PROPRIÉTÉS NON BÂTIES											ÉVALUATION																				
							NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY	NOY							
94	B	131	LA 6DE RUE	B061	1	A																																
95	C	2	LA PLANCHE	B094	1	A																																
95	C	3	LA PLANCHE	B094	1	A																																
95	C	4	ESTREES	B052	1	A																																
95	C	5	CHRI DE LA PATURE	B018	1	A																																

REV IMPOSABLE F COM F REXO F DEP R IMP F MAJ POS F F

LAURE POISSER  
 150NC 7384 - FEVER 97

→ Stabulation



ANNEE 00 DEP 14 0 COM 474 NOTRE-DAME-B ESTREES NOLE A

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

PROPRIÉTAIRE 904630 SOCIÉTÉ BANKO UK LIMITED  
105 ST PETER'S STREET ST ALBANS AL1 3EJ HERTFORDSHIRE ROYAUME-UNI

PROPRIÉTÉS BÂTIES

IDENTIFICATION DU LOCAL

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

ANNEE 00 DEP 14 0 COM 474 NOTRE-DAME-B ESTREES NOLE A

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

PROPRIÉTAIRE 904630 SOCIÉTÉ BANKO UK LIMITED  
105 ST PETER'S STREET ST ALBANS AL1 3EJ HERTFORDSHIRE ROYAUME-UNI

PROPRIÉTÉS BÂTIES

IDENTIFICATION DU LOCAL

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

REVENUS CADASTRAUX

ANNEE 00 DEP 14 0 COM 474 NOTRE-DAME-B ESTREES NOLE A

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

PROPRIÉTAIRE 904630 SOCIÉTÉ BANKO UK LIMITED  
105 ST PETER'S STREET ST ALBANS AL1 3EJ HERTFORDSHIRE ROYAUME-UNI

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

EVALUATION

Stibulations  
corps de femme

SONC 7228 - REVIER 87

# EAU

Consommation eau du réseau : DANRO SAS de GJ  
7071 m<sup>3</sup> . 4099 m<sup>3</sup>



ou 1/1/2020

CAEN, le 07 Janvier 2020

**Vos références à rappeler**

Réf : 52910468900029  
SAS DE GRANDCHAMP  
14 425  
PN11 COT NS GROUPE 1  
02 33 06 41 84

Exp: MSA Côtes Normandes Siège social : 37 rue de Maltot 14026 CAEN CEDEX 9  
5898

SAS DE GRANDCAMP  
MME PRIMAT MARGAUX  
45 RUE DE BABYLONE  
75007 PARIS

OBJET : Votre relevé d'exploitation

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, votre relevé d'exploitation qui comporte :

- les parcelles de terres enregistrées à votre compte,
- les données cultures et élevages spécialisés connues de nos services.

Ce document vous est adressé pour information et ne peut pas être utilisé pour des cessions de terres. Celles-ci doivent être signalées à l'aide d'un bulletin de mutation par propriétaire. Nous tenons à votre disposition ces bulletins de mutation. Il vous suffit d'en faire la demande par mail, par courrier ou par téléphone en précisant les références du propriétaire concerné.

Si vous avez opté pour la rente du sol, qui peut vous permettre de bénéficier d'une réduction de la base de vos cotisations, vous voudrez bien vérifier que vos terres en propriété ont bien un mode faire valoir à D.

En cas d'anomalie, il faudra nous retourner le relevé en indiquant en face de chaque parcelle la mention « propriétaire » et ce, depuis quelle date.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

CAEN, le 07 Janvier 2020

Exp: MSA Côtes Normandes Siège social : 37 rue de Maltot 14026 CAEN CEDEX 9  
5898

**Vos références à rappeler**

Réf : 52910468900029  
SAS DE GRANDCHAMP  
14 425  
PN11 COT NS GROUPE 1  
02 33 06 41 84

SAS DE GRANDCAMP  
MME PRIMAT MARGAUX  
45 RUE DE BABYLONE  
75007 PARIS

**RELEVÉ D'EXPLOITATION**

situation cadastrale au : 01/01/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)	
DEPT	COM	L	NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca					EurosCts
14	126	+	00134	641	A	0154		J 02	P				35587		46280	F			NORMAN ESTATE LIMITED
				641	A	0154		K 06	PP				17793		22041	F			
				641	A	0156		03	P				07755		7924	F			
				641	A	0176		J 06	PP				17527		21713	F			
				641	A	0176		K 07	PP				17526		17363	F			
				641	A	0177		06	PP				26353		32645	F			
				641	A	0297		02	P				14809		19259	F			
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>137350</b>		<b>167225</b>				
14	126	+	00168	O	641	A	0042	03	P				14120		14428	F			NORMAN ESTATE LIMITED
				641	A	0043		03	P				10743		10978	F			
				641	A	0044		02	P				07653		9953	F			
				641	A	0045		06	PP				113412		140490	F			
				641	A	0051		03	P				32417		33124	F			
				641	A	0052		07	PP				18320		18151	F			
				641	A	0069		J 06	PP				26153		32397	F			
				641	A	0069		K 07	PP				08717		8636	F			
				641	A	0072		J 06	PP				15225		18860	F			
				641	A	0072		K 07	PP				45675		45253	F			
				641	A	0074		03	P				29456		30099	F			
				641	A	0075		06	PP				24420		30250	F			
				641	A	0076		07	PP				08145		8069	F			
				641	A	0078		07	PP				20790		20598	F			
				641	A	0080		07	PP				16710		16555	F			
				641	A	0081		03	P				18440		18843	F			
				641	A	0161		06	PP				24200		29978	F			
				641	A	0229		AJ 06	PP				08898		11022	F			

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA		NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca				
14	126	+	00168	O	641	A 0229			AK07PP			26691		26443	F		
					641	A 0295			07PP			18731		18558	F		
					641	A 0311			J 07PP			26637		26391	F		
					641	A 0312			J 07PP			29891		29615	F		
					641	A 0314			02 P			08430		10963	F		
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>			<b>553874</b>		<b>609654</b>			SCI DES AMBRES
14	126	+	00191	O	641	A 0082			03 P			09840		10054	F		
					641	A 0083			02 P			19730		25659	F		
					641	A 0158			02 P			27348		35565	F		
					641	A 0170			03 P			25245		25795	F		
					641	A 0171			06PP			21555		26701	F		
					641	A 0173			06PP			24647		30532	F		
					641	A 0175			02 P			12898		16774	F		
					641	B 0001			02 P			11005		14312	F		
					641	B 0007			04 P			35071		22809	F		
					641	B 0064			04 P			18934		12313	F		
					641	B 0065			04 P			20901		13594	F		
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>			<b>227174</b>		<b>234108</b>			DE LANGEVINIERE
									<b>* TOTAL COMMUNE DE CAMBREMER</b>			<b>918398</b>		<b>1010987</b>			
14	425	+	00028		D	0030			J 03 P			40413		37552	F		
					D	0030			K 04 P			20207		11886	F		
					D	0031			02 P			44440		57794	F		
					D	0036			01 P			68420		116523	F		
					D	0037			01 P			00330		563	F		
					D	0038			01 P			79640		135630	F		
					D	0039			01 T			135050		131198	F		
					D	0045			01 T			79420		77156	F		
					D	0049			01 P			50360		85765	F		
					D	0061			01 P			135894		231434	F		
					D	0063			01 P			57110		97262	F		
					D	0064			01 P			111010		189055	F		
					D	0099			J 01 P			40510		68991	F		
					D	0100			J 07PP			31950		39579	F		
					D	0100			L 01 T			75920		73754	F		
					D	0111			07PP			20396		25265	F		
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>			<b>991070</b>		<b>1379407</b>			SAS DE GRANDCHAMP
14	425	B	00041	O	D	0069			03 P			11556		10739	F		

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

Réf : 52910468900029

RELEVÉ D'EXPLOITATION

SAS DE GRANDCHAMP

situation cadastrale au : 01/01/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE									
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)	Culture Spécialisée (4)		Non Taxée (3)								
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha					A Ca	EurosCts						
14	425	B	00041	O	D	0110			07PP				0 85 38		10 577	F									
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>2 00 94</b>		<b>21 316</b>									BOZZI ANDREA	
<b>* TOTAL COMMUNE DE LE MESNIL SIMON</b>													<b>101 11 64</b>		<b>1400723</b>										
14	431	+	00415	O	031	A 0030			04 P				4 19 95		18 202	F									
					031	A 0045			04 P				4 83 24		20 944	F									
					031	A 0064		J	02 P				0 15 20		1 648	F									
					313	A 0004			01 P				22 28 36		379 498	F									
					313	A 0099			01 P				0 05 82		992	F									
					313	B 0003			02 P				1 97 25		23 825	F									
					313	B 0004			02 P				2 63 95		31 883	F									
					313	B 0005			02 P				4 68 20		56 553	F									
					313	B 0007		J	01 P				5 12 12		87 216	F									
					313	B 0007		K	02 P				5 12 12		61 859	F									
					313	B 0008			02 P				4 56 51		55 141	F									
					313	B 0010			01 P				3 83 50		65 311	F									
					313	B 0011			01 P				0 63 71		10 851	F									
					313	B 0014			02 P				4 97 20		60 055	F									
					313	B 0015			02 P				0 38 34		4 632	F									
					313	B 0030			02 P				4 51 48		54 535	F									
					313	B 0033			03 P				3 31 01		31 780	F									
					313	B 0037			04 P				7 29 00		40 628	F									
					313	B 0039		J	03 P				2 36 27		22 685	F									
					313	B 0039		K	04 P				2 36 27		13 167	F									
					313	B 0040			04 P				6 33 20		35 289	F									
					313	B 0042		A	02 P				12 05 78		145 645	F									
					313	B 0042		B	01 T				4 76 55		46 295	F									
					313	B 0046		J	02 P				14 94 59		180 529	F									
					313	B 0047			02 P				2 92 40		35 320	F									
					313	B 0048		J	01 P				3 50 91		59 762	F									
					313	B 0048		K	02 P				3 50 92		42 388	F									
					313	B 0055			01 P				0 28 40		4 838	F									
					313	B 0056			01 P				0 34 70		5 910	F									
					313	B 0058			01 P				5 13 85		87 512	F									
					313	B 0060		J	02 P				7 15 65		86 444	F									
					313	B 0060		K	03 P				7 15 65		68 708	F									
					313	B 0063			02 P				2 48 60		30 029	F									
					313	B 0064			01 P				12 83 11		218 519	F									
					313	B 0070		J	01 E				0 15 00		1 812	F									
					313	B 0070		K	01 P				1 00 82		17 171	F									

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE	
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)	Culture Spécialisée (4)		Non Taxée (3)
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Grande Culture	ANT	CULT CAD	Ha				
14	431	+	00415	O	313	B 0074			05	PP			686	20		108360	F
					313	B 0076			02	P			126	79		15314	F
					313	B 0078			04	P			155	72		8679	F
					313	B 0080			02	P			266	75		32220	F
					313	B 0082		J	03	P			219	06		21032	F
					313	B 0082		K	04	P			219	07		12210	F
					313	B 0083			02	P			012	50		1510	F
					313	B 0086			02	P			368	18		44472	F
					359	D 0102		J	04	P			064	82		4015	F
					359	D 0102		K	05	P			194	48		7228	F
					359	D 0109			03	P			084	50		7852	F
					359	D 0110			03	P			075	72		7035	F
					359	D 0113			03	P			506	07		47026	F
					359	D 0114		J	02	P			179	73		23937	F
					359	D 0114		K	03	P			179	73		16702	F
					359	D 0115			03	P			035	39		3288	F
					359	D 0116			03	P			045	77		4253	F
					359	D 0117			03	P			117	25		10895	F
					359	D 0118		J	02	P			063	79		8496	F
					359	D 0118		K	03	P			063	79		5928	F
					359	D 0119			04	P			073	01		4520	F
					359	D 0120		J	03	P			132	64		12326	F
					359	D 0120		K	04	P			132	65		8215	F
					359	D 0122			04	P			066	42		4113	F
					359	D 0123			04	P			125	60		7778	F
					359	D 0124			03	P			156	49		14542	F
					359	D 0125		J	02	P			042	90		5713	F
					359	D 0125		K	04	P			021	44		1329	F
					359	D 0126			03	P			051	57		4792	F
					359	D 0127			05	P			087	97		3270	F
					359	D 0154		J	04	P			072	08		4463	F
					359	D 0154		K	05	P			072	07		2679	F
					359	D 0158		A	01	T			099	47		10632	F
					359	D 0158		B	02	T			099	48		9303	F
					359	D 0168		A	01	T			109	58		11713	F
					359	D 0168		B	02	T			109	59		10249	F
					359	D 0169		A	01	T			000	12		013	F
					359	D 0169		B	02	T			000	12		011	F
					359	D 0170		A	01	T			144	33		15428	F
					359	D 0170		B	02	T			144	33		13497	F
					359	D 0171		A	01	T			030	60		3270	F
					359	D 0171		B	02	T			030	60		2861	F
					359	D 0243			03	P			147	59		13714	F
					359	D 0268			04	P			120	10		7438	F
					359	D 0269			05	P			033	13		1232	F

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valeur direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

Réf : 52910468900029

**RELEVÉ D'EXPLOITATION**

SAS DE GRANDCHAMP

situation cadastrale au : 01/01/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			NOM DU PROPRIETAIRE					
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	Faire Valoir (2)	Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)						
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD					Ha	A	Ca	EurosCts	
14	431	+	00415	O	359	D	0306		05	P			07841				2914	F	SAS DE GRANDCHAMP		
					567	A	0083		02	T			47816				60405	F			
					600	B	0035		01	P			08485				14717	F			
					600	B	0039		01	P			00763				1324	F			
					600	B	0040		04	PP			05392				9183	F			
					617	A	0124		08	PP			03335				1136	F			
<b>* TOTAL COMMUNE DE MEZIDON VALLEE D AUGE</b>													<b>2349514</b>			<b>2760808</b>					
Parcellaire total													4279076			5172518					
Total R.C. des terres taxées																5172518					dont 0,00 en propriété

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.



S.A.S de G1

ANNEE DE MAJ 00 DEP DIR 14 0 COM 313 GRANDCHAMP-LE-CHATEAU ROLE A

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

VUE 604 NUMERO COMMUNAL P 00007

PROPRIÉTAIRE PROPRIÉ/INDI 053331 M PRIMAT DIDIER EP VIGREUX MARTINE 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE

NE(E) LE 26/03/1944 A 75 PARIS 07

Table with columns: SECTION, N° PLAN, N° VOIRE, CODE PRIVOLI, ADRESSE, BAT ENT, N° PORT, N° INVAR, S, N, TAR, N° HA, N° AF, N° PC, N° CAT, REVENU CADASTRAL, COL, NAT, AN, FRACTION RC, TX

Table with columns: SECTION, N° PLAN, N° VOIRE, ADRESSE, N° PARC PRIM, S, SUP, GR, CUSE, NAT, CLUT, HA, A, CA, CONTEINANCE, REVENU CADASTRAL, COL, NAT, AN, FRACTION RC, TX

ISDNC 73391 - FÉVRIER 97

ISDNC 73391 - FÉVRIER 97



S.A.S de Cgd

ANNEE DE MAJ 00	DEP DIR 14	COM 0	425	LE MESNIL SIMON	ROLE A	VUE D11	NUMERO COMMUNAL P 00024
-----------------	------------	-------	-----	-----------------	--------	---------	-------------------------

PRC 1	PRC 1	PRC 1
-------	-------	-------

## RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉ/INDI 055331 M PRIMAT DIDIER EP VIGREUX MARTINE  
 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE

PROPRIÉ/INDI 055334 MLE PRIMAT BERENGÈRE FRANÇOISE MARCELLE  
 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE

PROPRIÉ/INDI 055337 M PRIMAT HAROLD PAUL  
 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE  
 AUTRES TITULAIRES DE DROIT

NE(E) LE 26/03/1944  
 A 75 PARIS 07

NE(E) LE 17/01/1973  
 A 92 NEUILLY SUR SEINE

NE(E) LE 12/06/1975  
 A 92 NEUILLY SUR SEINE

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS			IDENTIFICATION DU LOCAL					ÉVALUATION DU LOCAL												
SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	BAT	ENT	N° INV	N° PORTE	N° INVAR.	S. TAR. EVAL	M AF	NAT LVC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN EXO	FRACTION RC EXO	AN EXO	TA	COEF	
REV IMPOSABLE																				

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS															ÉVALUATION										LIVRE FONCIER FEUILLET	
SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RYVOLI	N° PARC PRIM	S. SUP	S. SUP	SS GR	GR. CUBE	NAT CLAT	CONTEINANCE HA	CONTEINANCE A	CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN EXO	FRACTION RC EXO	AN EXO	TA	COEF					
00	D 49		COUR GAILLARD	B099	1 A	1	1	P	01	11	5	03	60	4403,04		TA	10									
00	D 61		LA PRAIRIE	B201	1 A	1	1	P	01	11	13	58	94	11881,42		TA	10									
00	D 62		LA PRAIRIE	B201	1 A	1	1	S			1		00	0,00		TA	10									
00	D 63		LES ACRES	B001	1 A	1	1	P	01	11	5	71	10	4993,21		TA	10									
00	D 64		LES TROUVES	B258	1 A	1	1	P	01	11	11	10	10	9705,77		TA	10									
00	D 69		COUR LA ROCQUE	B101	0004 1 A	1	1	P	03	11	1	15	56	551,11		TA	10									
00	D 72		LA TROUBLEE	B257	0032 1 A	1	1	PP	07	11	2	89	34	1839,81		TA	10									
00	D 99		LA TAUTERIE	B254	0041 1 A	1	1	P	01	11	5	34	10	2256,18		TA	10									
CONT			REV IMPOSABLE																							

MAJ POS F  
 R EXO F  
 R IMP F  
 R EXO F  
 R IMP F  
 R EXO F  
 R IMP F

Stabilisations →



S.A.S de Gd

ANNEE DE MAJ 00	DEP DIR 14 0	COM 425 LE MESNIL SIMON	ROLE A	VUE E11	F 00024
-----------------	--------------	-------------------------	--------	---------	---------

PROPRIETAIRE

PROPRIETAIRES :

- PROPR/INDI 055331 M PRIMAT DIDIER EP VIGREUX MARTINE A 75 PARIS 07
- 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISS
- NE(E) LE 26/03/1944

- PROPR/INDI 055334 MLE PRIMAT BERENGERE FRANCOISE MARCELLE A 92 NEUILLY SUR SEINE
- 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISS
- NE(E) LE 17/01/1973

- PROPR/INDI 055337 M PRIMAT HAROLD PAUL A 92 NEUILLY SUR SEINE
- 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISS
- NE(E) LE 12/06/1975
- AUTRES TITULAIRES DE DROIT

DESIGNATION DES PROPRIETES			PROPRIETES BATIES																		
DESIGNATION DES PROPRIETES			IDENTIFICATION DU LOCAL																		
SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	BAT	ENT	NV	N° PORTE	N° INVAR.	S	M	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT	AN	FRACTION RC	% EXO	TI	COEF	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
REV IMPOSABLE																					
			F	COM	F	REXO	F	REXO	R	R IMP	F	REXO	F								

DESIGNATION DES PROPRIETES																PROPRIETES NON BATIES									
DESIGNATION DES PROPRIETES																EVALUATION									
SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RYOLI	N° PARR	S	SUF	GR / SSGR	GR / CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT	AN	FRACTION RC	% EXO	TI	COEF						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21					
00	X	100	LES DOUAIRES	B121	0043	1	A	T	01		2 58 05 18 00	1287,22 0,00		TA											
											12 14 70	6059,24	TA												
LIVRE FONCIER FEUILLET																30									

(SDNC 7338) - FEVRIER 97

(SDNC 7338) - FEVRIER 97

0004

COEF

FEUILLET